

086-218601748-20240130-11\_D2024-BF Recu le 06/02/2024

Public le 06/02/24

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SÉANCE DU 30 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 26 Pouvoirs : 2 Absent : /

Date de la convocation : 24 janvier 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

#### REPRÉSENTÉES PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT:/

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

## **DELIBÉRATION N°11**

Rapporteur: Christian MICHAUD

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2024 DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - APPROBATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF 2024 des PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

Il est proposé de voter le dit budget par chapitre et par opération.

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2024 des PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

93 718,74 €

Section d'investissement :

29 282,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le budget primitif 2024 des PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

## AR Prefecture

086-218601748-20240130-11\_D2024-BF Reçu le 06/02/2024

**VOTE** 

**UNANIMITÉ** 

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

acte, le

8 6 FEV. 2024